

**Étaient présents :**

**Membres titulaires :**

M. Gilbert BLANGERO, Président, M Frédéric BIRAC, Mme Mélanie DARRIET, M. Jean-Baptiste PAING et Mme Laetitia PIERS.

**Membres suppléants :**

M. Rémy MAGOT, M. Christophe RASSIS.

**Absents :** M. Laurent LALANNE, M. Bernard BOUTIN, M. Guillaume NORMAND, M. Ludovic BORDESSOULLES et Mme Séverine CLOES

**Procurations :** M BORDESSOULLES à M MAGOT

**Invitée :** Mme BOBKIEWICZ Claire, secrétaire du SIRP

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie DARRIET

**1. Approbation du compte rendu du 18 août et 19 octobre 2021**

**2. Compte administratif**

Il est de règle dans la fonction publique que les résultats de l'année écoulée fassent l'objet d'un débat et d'une approbation sans la présence du président ou du Maire.

<b>BUDGET FONCTIONNEMENT</b>	<b>Résultats 2021</b>
Dépenses fonctionnement 2021	355 128,83 €
Recettes fonctionnement 2021	376 719,40 €
Résultat exercice 2021	21 590,57 €
Résultat reporté en début 2021	18 514,24 €
<b>Solde total sur le budget fonctionnement</b>	<b>40 104,81 €</b>
<b>BUDGET INVESTISSEMENT</b>	<b>Résultats 2021</b>
Dépenses d'investissement	50 086,02 €
Recettes d'investissement	59 925,65 €
Résultat exercice 2021	9 839,63 €
Résultat reporté en début 2021	6 881,68 €

Solde à reporter sur le budget  
d'investissement **16 721,31 €**

### RÉSULTATS D'ENSEMBLE

Dépenses 2021	405 214,85 €
Recettes 2021	436 645,05 €
Résultat d'exercice 2021(ensemble)	31 430,20 €
Montant des excédents antérieurs	25 395,92 €
Montant total des nouveaux excédents	<b>56 826,12 €</b>

En 2021 les charges de personnel représentent 75,98 % des dépenses du budget de fonctionnement contre 72,72% en 2019.

Avec la situation sanitaire que nous vivons actuellement, nous avons eu en 2020 et 2021 une augmentation des arrêts de travail des agents. Il ne faut pas oublier que les remboursements de rémunérations ne couvrent pas la totalité de nos charges, les indemnités pour les remplacements en heures complémentaires avec celles des maintiens de salaires.

En 2019 le SIRP a consommé 11 771,45€ d'énergie, électricité, gaz et fioul.

Par contre en 2021 la facture s'élève à 12405,01€.

Les charges concernant le coût des intervenants extérieurs pendant les temps périscolaires représentent en 2021 7539,00€.

En 2019, 14543,00€ (année sans fermeture de classe)

#### Le coût des agents qui interviennent pendant les TAP ;

Actuellement nous avons cinq agents qui réalisent 19h30 par semaine. Une année c'est 35 semaines d'animation. Ce qui représente une charge de personnel de 13 510,00€ (676 heures multipliées par une moyenne de coût de 20€.)

Les transports à l'ALSH de Castets occasionnent une dépense en 2021 de **1372,41€**

En 2019, une année sans fermeture de classe, les temps d'animation des TAP représentent une charge financière de 29 425,41€.

Les recettes 25 879,00€

(80 enfants x 90€ + 40 enfants x 40€ = 9200,00€ de fond d'amorçage. Une subvention de la CAF de 9279,00€ pour la gestion de la coordination + 7 400€ de subventions CAF en fonction du nombre d'heures effectuées aux TAP.

#### Le montant du reste à charge s'élève 3 546,00€

Le coût des heures du mercredi matin, ménage et garderie (288 heures) soit environ 5760,00€ à l'année.

Pour le maintien de nos rythmes scolaires le SIRP autofinance tous les ans 9 306,00€

En 2021 l'état nous a octroyé une subvention exceptionnelle de 7 797,17 € afin de compenser les pertes de recettes liées aux conséquences de la crise sanitaire.

### **3. Vote du compte de gestion**

Après avoir vérifié les montants inscrits sur le compte administratif avec ceux du compte de gestion du trésor public, il est demandé à l'assemblée de valider le compte de gestion.

### **4. Affectation de résultats**

La commission finance propose aux élus présents d'affecter sur le budget de fonctionnement 40 104,81€ et 16 721,31€ sur la section investissement.

Tout en sachant que nous pourrons en cours d'année effectuer des décisions modificatives afin d'inscrire des nouvelles opérations d'investissement, le conseil syndical valide la proposition.

### **5. Participations des communes**

Dans l'objectif de pouvoir accomplir toutes les dépenses inscrites au budget du SIRP, en fonctionnement comme en investissement, les élus doivent valider les montants des participations des communes adhérentes.

- Bieujac 138 802,72€
- Saint Pardon De Conques 132997,28€

### **6. Participation de la commune de Saint Loubert**

Comme tous les ans, il faut que le conseil syndical confirme le montant de la participation de la commune de Saint Loubert.

Sachant que cette année 11 enfants de ce village fréquentent nos écoles et que nos charges de fonctionnements continuent à augmenter, la commission finance propose de fixer à 1500,00€ le coût par enfant.

Il est proposé au conseil syndical de valider la participation 16 500,00€ de la municipalité de St Loubert

### **7. Budget primitif**

Dans un budget, les prévisions doivent dans un premier lieu couvrir toutes les charges liées au fonctionnement de la collectivité. Une fois les estimations faites, les élus doivent dresser une liste de projets en priorisant les opérations d'économies d'énergies, de confort, d'entretien et de renouvellement du matériel.

Comme beaucoup de collectivités ou de syndicats, quand les coûts de fonctionnement commence à devenir trop important, mécaniquement nous n'avons plus de marge de manœuvre au budget pour entretenir et innover nos écoles.

Tout en connaissant le contexte économique, nous ne pouvons pas augmenter le coût des participations des communes.

Le coût des charges de fonctionnements devront donc cette année être maîtrisé au plus bas.

Nous avons quand même des projets en investissement, en voici la liste.

### ○ **Dépenses d'investissement**

- Des gros soucis de connexions internet sur l'école élémentaire doivent être résolus et c'est pour cela que le montant de 905,11€ a été inscrit dans le budget prévisionnel.
- 12 000,00€ ont été inscrits afin d'isoler la classe élémentaire de Margot et la salle de repos des maternels.
- Du matériel de cuisine avec une mijoteuse à 8880,18€ TTC, un robot coupe légumes et ces lames à 2355,24€TTC et un congélateur 2317,80€TTC, 10 détecteurs CO2 À 831,60€ TTC
- Une étude de faisabilité pour la création d'une classe avec 4000,00€ inscrit

### ○ **Recettes d'investissement**

- 7000,00 euros du Département pour les travaux d'isolation
- 1500,00 euros du SDEEG
- 7390,00 euros de l'état pour le matériel de cuisine

### ○ **Fonctionnement**

Les augmentations des coûts d'énergies vont nous obliger à devoir mieux gérer nos consommations d'électricité et de gaz.

Le budget transport au spadium a été estimé à 1500,00€.

Le transport le mercredi à l'ALSH de Castets a été fixé à 1900,00€.

Le coût des intervenants extérieurs aux TAP inscrit à 14600,00€

Les charges de personnel ont été estimés à 276 189,80€.

Par rapport aux années précédentes, nous avons intégré une estimation de produits bio et labellisé sur la ligne d'imputation alimentation estimée à 34 000,00€.

Rappelons le montant de 6 500,00€ pour notre participation à l'achat des fournitures scolaires et les 5 100,00€ aux caisses des écoles.

Nous avons une augmentation du montant de l'estimation de recettes lié essentiellement à la mise en place de la tarification sociale.

A partir du 1 avril 2021 et cela pendant trois ans, l'état nous verse une aide de 3€ par repas facturé 1€.

Le montant global des participations des communes reste stable à 288 300,00€.

### ○ **Vue d'ensemble du budget**

Le budget en fonctionnement est équilibré avec 410 154,81€ de dépenses et de recettes.

Sachant que nous avons inscrit au budget 21 726,23 de dépenses imprévues.

Le budget en d'investissement est équilibré avec 36 251,31€ de dépenses et de recettes.

## **8. Participation 2022 USEP**

Monsieur le Président propose à l'assemblée syndicale le montant des participations aux caisses des écoles pour cette année 2022.

- ✓ Le montant de la participation pour l'USEP de l'école de Bieujac est de 3 200 € + une participation de 300€ pour Noël.
- ✓ Le montant de la participation pour l'USEP de l'école de Saint Pardon de Conques est de 1 600 €.

## **9. Produits irrécouvrables**

Le trésor public nous propose de voter en fonction de l'ancienneté des créances douteuses des pourcentages croissant suivant l'années d'émission qui devront être inscrit sur le budget correspondants.

- Année courante 0%
- Année émise en (n-1) 10%
- Année émise en (n-2) 20%
- Année émise en (n-3) 40%
- Créances antérieures 70%

Cette année le montant s'élève à 250€

FIN DE SÉANCE 21H00